

Site classé
Patrimoine
national



Plan des Cavalles

Isère

Date de l'Arrêté : 27 février 1991

Communes concernées : Oz-en-oisans et Vaujany

Superficie : 1 157 ha

Le plan des Cavalles est un des trois grands sites naturels classés dans le massif des Grandes Rousses, sur les communes d'Oz-en-Oisans et de Vaujany. Ce massif occupe une position charnière entre la Vanoise, dans les Alpes du Nord, et les Écrins, dans les Alpes du Sud. Il se développe autour de l'épine dorsale de la crête des Grandes Rousses qui court de la cime de la Barbarate au nord (3 291 mètres d'altitude) jusqu'au Pic de l'Herpie au sud (3 012 mètres). À l'ouest, le versant descend vers la vallée de l'Eau d'Olle par une série de gradins : des pentes abruptes alternent avec des replats parsemés de lacs.

Ainsi, à la pente abrupte des Grandes Rousses succède le Plan des Cavalles, compris entre 2 450 et 2 700 mètres d'altitude. Il faut imaginer un paysage minéral où dominent glaciers et pics et qu'une soixantaine de lacs parsème. Les lacs de la Jasse, de la Balme Rousse, de la Fare comptent parmi les plus importants. Les plus petits ne dépassent pas quelques dizaines de mètres carrés.

Le plan des Cavalles est un ensemble chaotique formé de creux et de bosses. Il ne tire son nom de replat que de l'opposition de sa topographie avec celle des masses rocheuses verticales qui le limitent. Visuellement, il est totalement isolé de l'extérieur. L'homme n'a pas sa place dans ce monde inhospitalier et austère, domaine du rocher, de l'eau et de la glace. C'est en parcourant le site que se dévoilent des ambiances très variées : rochers polis ou acérés, gris ou roux, blocs énormes ou éboulis, lacs allant de la mare verte au grand lac bleu, entourés ou non de pelouses.

Type d'intérêt

Pittoresque et scientifique.

Tourisme

Office du Tourisme de Vaujany

Tél : 04 76 80 72 37

www.vaujany.com

Office du Tourisme d'Oz-en-Oisans

Tél : 04 76 80 78 01

www.oz-en-oisans.com

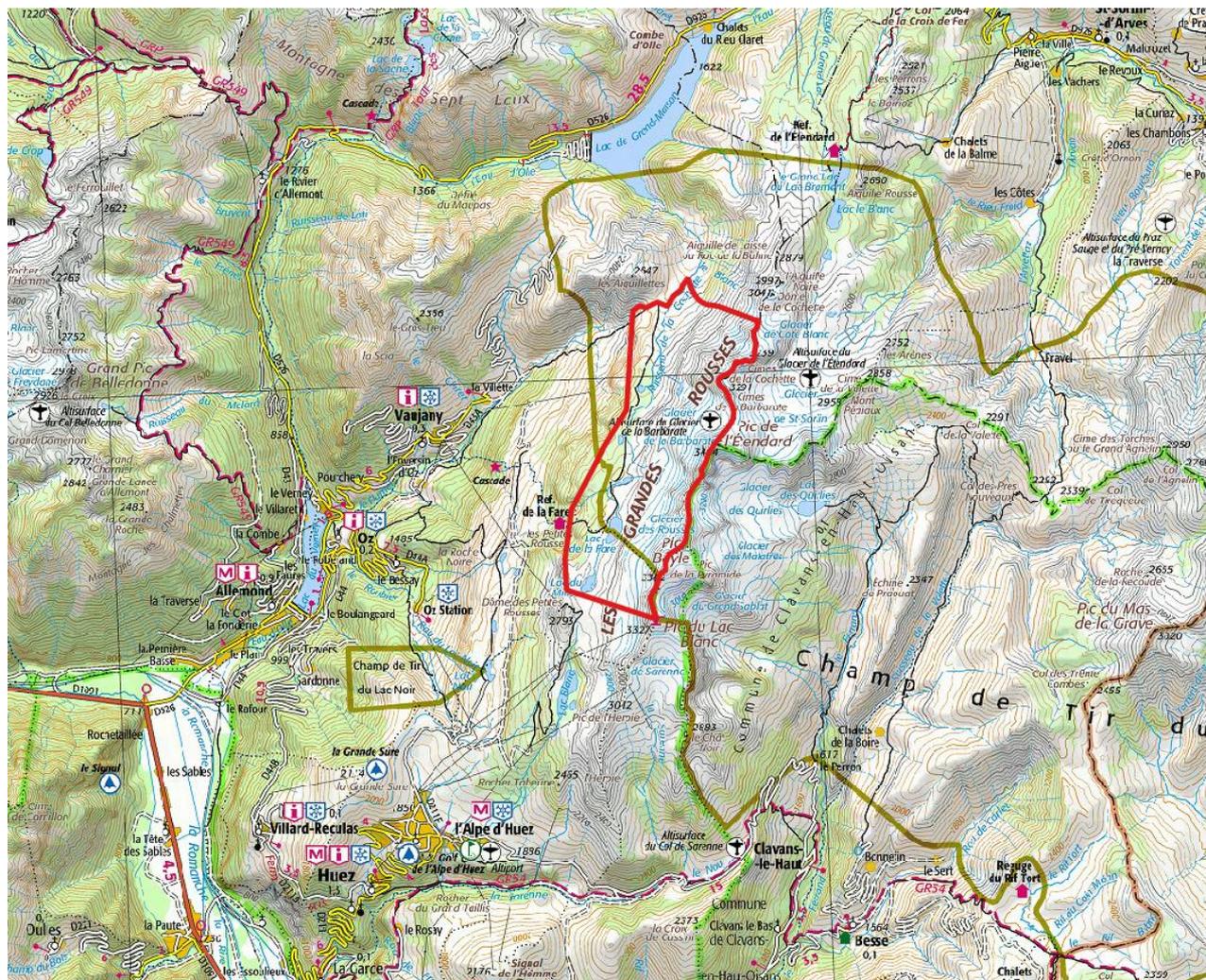
Accès

Libre.

Autres informations

Il est limitrophe du site classé du glacier des Quirlies à l'est et du site du Massif de l'Étendard, classé le 9 avril 2008.

Il est classé en réserve de chasse.



Mise à jour : DREAL 2012

